



ALPHA ET OMEGA

Développeur de capital humain depuis 1993

Réussir sa VAE grâce à L'accompagnement individuel à la Validation des Acquis de l'Expérience



QU'EST-CE QU'UNE VAE ?

La Validation des Acquis de l'expérience est une démarche rendue possible par la loi de Modernisation Sociale de 2002. Elle permet à **toute personne ayant déjà travaillé**, quel que soit son âge, son niveau d'études et son statut, de **faire reconnaître officiellement son expérience** pour obtenir la totalité ou une partie :

- d'un diplôme,
- d'un titre à finalité professionnelle,
- ou d'un certificat de qualification,

dès lors qu'il est inscrit dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). La valeur du diplôme ou titre ainsi obtenu est identique à celle du diplôme obtenu par la voie de la formation. La VAE permet d'évoluer dans sa carrière ou bien de raccourcir un parcours de formation dans le cas d'une validation partielle. Une démarche de VAE dure en moyenne de 9 à 12 mois.

Cette procédure de **reconnaissance officielle des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier** est basée sur la rédaction d'un dossier apportant les preuves des expériences acquises lors des activités professionnelles ou bénévoles dans le domaine concerné. Le candidat à la VAE doit démontrer l'adéquation de ses expériences avec le référentiel du diplôme auquel il prétend. Une fois constitué, le dossier est validé, totalement ou en partie, par un jury. La réussite de la VAE repose sur la validité des expériences du candidat, mais aussi sur la qualité de leur présentation.

Chaque certification, titre ou diplôme est délivré par une autorité spécifique. Il peut s'agir d'un ministère (p. ex. : du Travail, de l'Éducation Publique, de la Jeunesse et des Sports, etc.), d'un établissement d'enseignement supérieur (pour le titre d'ingénieur par exemple) ou d'une Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi pour la délivrance de certificat de Qualification Professionnelle d'une branche.

Cette autorité indique :

- les conditions particulières de recevabilité requises par son propre système
- les certifications auxquelles le candidat peut prétendre en fonction de son profil et de son expérience
- la procédure à suivre
- les modalités d'évaluation et de validation.

Toute personne engagée dans la démarche VAE peut bénéficier, si elle le souhaite, d'un **accompagnement spécifique**, lui permettant de mener à bien cet important projet professionnel.

QUELLES EN SONT LES ETAPES ?

L'accompagnement à la VAE est une prestation individualisée dont les grandes étapes suivent la logique de la procédure de validation :

1. Information sur la VAE, identification du diplôme, titre ou certificat professionnel à valider. Repérage de l'organisme de certification.
2. Rédaction du livret 1 et dépôt de la demande de recevabilité auprès de l'autorité de certification.
3. Si la demande est reconnue recevable, constitution du dossier de preuves (livret 2).
4. Envoi du livret 2 et préparation à l'entretien avec le jury ou à la mise en situation professionnelle, selon les cas.
5. Validation (totale, partielle, refusée) du dossier de preuves par le jury.
6. Si la validation obtenue est partielle, identification des solutions pour pérenniser la démarche (formation complémentaire).

QUAND RECOURIR A LA VAE ?

- Vous êtes salarié(e), artisan, travailleur indépendant, agent public titulaire ou non, bénévole ou volontaire depuis 3 ans minimum ou vous êtes à la recherche d'un emploi.
- Votre activité est ou a été en rapport avec un titre, un certificat professionnel ou un diplôme officiel.
- Vous êtes compétent(e) dans votre métier mais vous n'avez pas le diplôme correspondant.
- Votre situation professionnelle n'évolue pas car vous ne possédez pas de diplôme.
- N'ayant pas de diplôme, vous ne pouvez pas faire valoir vos compétences auprès des employeurs.
- Vous aimeriez être titulaire d'un diplôme mais ne pouvez pas ou ne voulez pas suivre de formation.

POURQUOI SE FAIRE ACCOMPAGNER ?

L'accompagnement à la VAE est facultatif, il s'avère cependant qu'il augmente significativement vos chances de mener à bien votre projet de VAE et de couronner vos efforts de succès. Il pourrait vous être particulièrement bénéfique, si :

- vous vous sentez isolé dans votre démarche,
- vous avez commencé une VAE mais la mener à bien vous semble trop difficile,
- vous vous sentez mal à l'aise face à la terminologie utilisée et doutez de votre maîtrise de la langue française ou de votre aptitude à rédiger le dossier de preuves,

- vous éprouvez des difficultés à analyser, à mettre en mots et à valoriser vos activités et vos compétences,
- vous vous demandez comment sélectionner et mettre en relation les activités avec le référentiel de la validation visée,
- vous avez besoin d'un regard extérieur, d'être guidé(e), soutenu(e) et aidé(e) dans la réalisation de votre projet de VAE, y compris au niveau de la planification des différentes étapes de sa réalisation.

Nos consultants qualifiés s'engagent à vous aider à toutes les étapes de la démarche.

FINANCEMENT

Le mode de financement dépend de votre statut. Si vous êtes salarié, votre projet de VAE peut faire partie du plan formation de votre entreprise. Vous pouvez également mobiliser vos heures acquises au titre du CPF (Compte Personnel de Formation) ou solliciter un Congé pour VAE d'une durée de 24 heures.

Dans la majorité des cas, la démarche consistera à déposer une demande auprès de l'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) dont relève votre employeur ou auprès du FONGECIF.

Les personnes à la recherche d'un emploi, peuvent solliciter leur conseiller à Pôle Emploi qui proposera un financement approprié. Certaines Régions, comme l'Ile-de-France, ont instauré un financement par le biais du Chéquier VAE.

LE CADRE LEGAL DE LA VAE

ALPHA ET OMEGA se conforme au cadre légal et aux règles de la VAE définies par le Code du Travail et le Code de l'Éducation.

CODE DU TRAVAIL

Article L6421-1

La validation des acquis de l'expérience ne peut être réalisée qu'avec le consentement du travailleur.

Article L6421-2

Le refus d'un salarié de consentir à une action de validation des acquis de l'expérience ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Article L6421-3

Les informations demandées au bénéficiaire d'une action de validation des acquis de l'expérience présentent un lien direct et nécessaire avec l'objet de la validation tel qu'il est défini à l'article L. 6411-1.

Article L6421-4

Les personnes dépositaires d'informations communiquées par le candidat dans le cadre de sa demande de validation sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

CODE DE L'ÉDUCATION

Article R335-5

La validation des acquis de l'expérience est organisée dans les conditions définies par les articles R. 335-6 à R. 335-11 pour la délivrance de l'ensemble des diplômes et titres à finalité professionnelle et des certificats de qualification, à l'exception des diplômes et des titres de l'enseignement supérieur délivrés par les établissements d'enseignement supérieur mentionnés à l'article L. 613-3.

Article R335-6

Peuvent faire l'objet d'une demande de validation des acquis de l'expérience l'ensemble des activités salariées, non salariées ou bénévoles exercées de façon continue ou non, pendant une durée totale cumulée d'au moins trois ans et en rapport avec le diplôme ou titre à finalité professionnelle ou le certificat de qualification pour lequel la demande est déposée.

Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas pris en compte dans la durée d'expérience requise.

LE DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

Entretiens en face à face – entretiens à distance – échanges par mail, téléphone, visioconférence

La/le candidat/e choisit les modules correspondant à ses besoins :

MODULE 1 : Entretien d'information et de diagnostic (3 heures).

Objectifs :

- Informer le candidat sur la démarche VAE.
- Analyser le parcours professionnel du candidat.
- Déterminer le titre/diplôme à valider et l'autorité qui le délivre
- Étudier la faisabilité du projet.
- Évaluer les besoins du candidat afin de déterminer la quantité de travail personnel à fournir. Si nécessaire, évaluer du degré de maîtrise de l'expression écrite.
- Orienter la/le candidat pour la suite de la démarche.

MODULE 2 : accompagnement à la recevabilité (aide à la constitution du livret 1 ou du dossier de pré-orientation) (5 heures) :

Objectifs :

- Obtenir le modèle du livret auprès de l'autorité compétente.
- Réunir les justificatifs.
- Remplir et vérifier le livret 1 (dossier de pré-orientation).
- Transmettre le livret à l'autorité compétente.

MODULE 3 : accompagnement à la réalisation du dossier de preuves (livret 2) (de 14 à 24 heures, selon niveau du diplôme/titre visé).

Objectifs :

- Analyser l'activité, les compétences mises en œuvre.
- Choisir des expériences pertinentes.
- S'approprier la méthode.
- Planifier les étapes.
- Aider le candidat à s'approprier le référentiel de validation.
- Mettre en relation les activités du candidat avec le référentiel du diplôme ou du titre visé (de 14 à 24 heures, selon le niveau de diplôme/titre visé).
- Relire et commenter le dossier de preuves.

MODULE 4 : Entraînement à la présentation orale au jury de validation.

Objectifs :

- Apprendre à gérer son stress.
- Préparer les questions du jury.

Un entretien post-jury pour donner suite à ses préconisations et définir éventuellement les besoins en formation.

PRESENTATION D'ALPHA ET OMEGA

Alpha et Oméga est une SARL au Capital de 57 900 € créée en 1993. Elle intervient dans 3 domaines d'activité :

LE BILAN DE COMPETENCES

- La phase préliminaire
- La phase d'investigation
- La phase de conclusion
- L'accompagnement du projet ou le coaching (facultatif)

L'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

- Étude de faisabilité du projet VAE
- Analyse du parcours et choix du titre ou du diplôme
- Analyse des compétences et mise en relation des acquis avec le référentiel du titre ou du diplôme
- Formalisation des acquis de l'expérience (rédaction du dossier de preuves)
- Préparation du passage devant le jury
- Entretien post-jury

LA FORMATION CONTINUE

Principaux thèmes :

- La gestion administrative et financière
- La communication
- Le développement personnel
- Le management

Notre clientèle est constituée de particuliers et d'entreprises, de toutes tailles et de tous secteurs d'activités, d'associations et de services publics sur le territoire français, dans les DOM-TOM, en Europe et en Afrique.

Parmi nos bénéficiaires se trouvent les salariés de tout niveau et statut (cadres de direction, employés, agents, intermittents, vacataires, ...), de tout secteur, provenant de départements d'entreprise très variés (services commerciaux et marketing, services administratifs, informatique, service du personnel et des ressources humaines, communication...) et représentant des métiers rencontrés couramment aussi bien que des métiers rares, orientés vers une technique ou un domaine spécifique.

NOTRE DEONTOLOGIE

Chaque individu étant unique et chaque situation nécessitant une réponse adaptée, **la bienveillance, l'éthique et l'exigence** sont les bases de notre déontologie, partagée par tous nos consultants.

Pour toutes ses prestations d'accompagnement à la VAE, ALPHA ET OMEGA respecte les principes suivants :

1. L'engagement du consultant dans la démarche du candidat à la VAE dans le but d'obtenir les meilleurs résultats possibles.
2. La confidentialité de la démarche. Nos consultants sont tenus au secret professionnel.
3. La neutralité et le non-jugement.
4. Un soutien accru pendant les phases difficiles de la démarche.

La relation de confiance

Nous apportons à chaque situation notre convivialité et notre simplicité de contact afin de vous faire progresser. Notre cabinet est donc à visage humain puisque chaque bénéficiaire dispose d'un interlocuteur unique et privilégié.

Nos consultants pratiquent une écoute bienveillante permettant une meilleure empathie, ce qui leur permet de ne jamais vous juger, dans quelque registre que ce soit : votre personnalité, vos valeurs, vos choix personnels ou professionnels, votre passé, ...

La satisfaction du bénéficiaire

Un accompagnement à la VAE peut être le point de départ d'une relation qui s'inscrit dans la durée. Nous accueillons donc volontiers d'anciens candidats ayant besoin de conseil pour la suite de leur projet professionnel. Cette aide ponctuelle est gratuite.

LES SPECIFICITES DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE CHEZ ALPHA ET OMEGA

Un accompagnement individuel

Les entretiens se déroulent en face à face. Notre accompagnement est **individuel** car ce mode présente les meilleurs taux de **satisfaction** et de **réussite**. Néanmoins dans le contexte de l'entreprise, une démarche collective est pertinente pour accompagner un groupe de salariés sur une certification identique et favoriser l'échange des expériences.

Un consultant attitré

Quelle que soit la modalité retenue, chaque candidat à la VAE est accompagné par un(e) consultant(e) unique, formé et expérimenté en matière d'accompagnement. Il nous semble important que l'accompagnement soit basé sur la relation de confiance, construite tout le long de l'accompagnement.

Un accompagnement adapté

Le déroulement de la prestation est défini dans les grandes lignes, mais reste évolutif pour s'adapter au rythme et aux progrès de l'accompagné.

Rencontre avec un expert

Selon besoin, nous mettons le candidat en lien avec un expert de son métier pour la préparation de la mise en situation professionnelle.

Un suivi régulier

L'accompagné a la possibilité d'échanger avec son consultant dans les intervalles entre les séances, par le moyen de son choix (téléphone, internet, courrier).

Selon les besoins du candidat et son niveau de maîtrise de la langue française, le recours ponctuel à une langue qu'il maîtrise mieux est possible.

Une aide à la rédaction

La réussite de la démarche VAE étant corrélée avec la pertinence du travail écrit fourni par le candidat, le consultant apporte son regard sur la qualité de la rédaction du dossier de preuves, et, le cas échéant, contribue à son amélioration par une relecture attentive et des suggestions appropriées.

Notre équipe

L'équipe d'Alpha et Omega est constituée de personnes aux parcours très différents et parfois originaux, qui se retrouvent dans des valeurs communes et ont la volonté de vous offrir, dans un cadre convivial, la possibilité de construire et réaliser votre projet de VAE.

Nous avons fait le choix de fidéliser et de développer les compétences techniques et pédagogiques de nos consultants puisque la totalité d'entre eux sont salariés. Chaque consultant bénéficie en moyenne d'une formation par an et de 2 formations internes.

Des amplitudes horaires larges

Vos horaires ne vous permettent pas nécessairement d'effectuer votre accompagnement aux heures "ouvrées". Peut-être ne souhaitez-vous pas informer votre employeur de votre démarche. Aussi, nous vous proposons des amplitudes horaires larges :

- En semaine : de 8H à 21H.
- Le samedi : de 9H à 19H.

Nous vous recommandons de consulter la liste des nos bureaux et agences ci-dessous : nous essayons en effet de les répartir géographiquement pour optimiser la proximité avec nos bénéficiaires.

POUR NOUS CONTACTER

Patrick Amsellem

Tél : 01.43.28.97.90 Fax : 01.48.08.75.42 Email : pamsellem@alphaomega.com

Plusieurs lieux de PRESTATIONS en Ile-de-France

- Siège Ile de France / Vincennes : 142, avenue de Paris - 94300 VINCENNES
- Agence Paris CENTRE : 38, rue des Mathurins - 75008 PARIS (A 100 m du bd Haussmann, quartier Saint Lazare / Opéra / Madeleine)
- Agence Paris CENTRE (NATION) : 33, avenue Philippe Auguste - 75011 PARIS (A 2 mn de la Place de la Nation)
- Agence VAL DE MARNE : 1, impasse des Mûriers - 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

EN RHONE ALPES

- Agence ISERE / Siège régional : 27, rue Pierre Sépard - 38000 GRENOBLE
- Agence SAVOIE : 18, allée du Lac Saint André - 73370 LE BOURGET DU LAC
- Agence HAUTE SAVOIE : 3, rue Dupanloup - 74000 ANNECY

ACCREDITATIONS / QUALIFICATIONS COMPLEMENTAIRES

ALPHA ET OMEGA œuvre depuis **21 ans** à l'amélioration de la qualité de ses prestations. Ce travail constant et de longue haleine se matérialise par :

La certification NF214 NF Service : Formation professionnelle

ALPHA ET OMEGA a obtenu en février 2011 la certification NF Service qui atteste de façon impartiale la qualité et la performance des produits et services. Avec un taux de notoriété de 85% (étude réalisée en 2009), la marque NF est la 1ère marque de certification de produits en France. Elle est également bien connue en Europe.

Qu'est-ce que la marque NF ?

La marque NF est une marque de certification apportant la preuve indiscutable que les produits ou services certifiés répondent aux besoins des clients et sont conformes à des caractéristiques de sécurité et/ou de qualité définies dans le référentiel de certification correspondant. Ce référentiel est constitué :

- de normes françaises, européennes ou internationales élaborées en concertation avec les fabricants, les utilisateurs, les distributeurs, les associations de consommateurs, les laboratoires et les pouvoirs publics,
- de spécifications complémentaires concernant le produit ou service et l'organisation qualité de l'entreprise contenues dans un règlement de certification, spécifique à chaque produit ou service.

Les référentiels de certification sont établis en concertation avec tous les acteurs concernés : prestataires de services, organisations professionnelles, clients, pouvoirs publics, organismes techniques,...

Qui délivre la marque NF ?

AFNOR Certification fédère les savoir-faire scientifiques et techniques de nombreux organismes, généralistes ou spécialisés, qui participent au développement et à la gestion de la certification. Ces organismes sont appelés le "Réseau" de la marque NF. Animateur d'un réseau de compétences, AFNOR Certification s'appuie sur des structures telles que :

- des organismes mandatés, auxquels est délégué l'ensemble des opérations de certification aboutissant à la délivrance de marques NF,
- des secrétariats techniques, auxquels sont sous-traités des parties du processus de certification,
- des laboratoires d'essais et d'analyse et organismes d'inspection et d'audits spécialisés.
- Plus de 50 organismes apportent ainsi leur savoir-faire et leur expertise.

La Qualification OPQF

En mars 2008, ALPHA ET OMEGA a obtenu la Qualification OPQF pour ses **prestations d'accompagnement de projet professionnel**. Cette Norme Qualité qui fait autorité dans le domaine de la formation et du bilan (seulement 720 organismes qualifiés sur plus de 40000 existants), apprécie les critères suivants :

- expérience des intervenants,
- adéquation des compétences individuelles et collectives,
- satisfaction du client,
- ressources techniques et financières.

L'accréditation délivrée par le Fongecif Ile-de-France

Les prestations d'ALPHA ET OMEGA sont financées depuis bientôt **16 ans** par le Fongecif-Ile-de France, organisme de référence dans le domaine de la formation professionnelle. Pour son activité bilan de compétences, ALPHA ET OMEGA est également accréditée auprès d'autres organismes, dits OPACIF, confrères du Fongecif Ile-de-France, mais intervenant dans des secteurs d'activité différents :

- **AFDAS** pour l'audiovisuel, l'édition et la culture,
- **ANFH** pour la fonction publique hospitalière,
- **UNIFAF** pour le médical ou le social,
- **FAF Travail Temporaire** pour les intérimaires,
- **UNIFORMATION** pour le secteur associatif.